

**Rapport d'incident N° G-02-2019**  
**En date du 27/03/2019**

**Nature :**

Déclenchement du portique de détection radioactivité à l'ISD de Gadji.

**Actions :**

**Le 27/03/2019** vers 15h00 le véhicule immatriculé 335 894 NC (transporteur STAR PACIFIQUE pour le compte de VALE) a déclenché le portique radioactivité.

Le personnel sur place a prévenu la responsable et la procédure à suivre en cas de déclenchement du portique a été engagée ; le véhicule est repassé à 3 reprises devant le portique, comme la procédure le prévoit.

Les 3 passages ont déclenché l'alarme du portique.

La benne de 30 m<sup>3</sup> a été isolée sur l'aire dédiée à cet effet.

Les mesures au radiamètre portatif 0.73 µSv/h et au contaminamètre 1.9 cps sont faibles, aucun périmètre de sécurité (>1µSv/h) n'est nécessaire selon la procédure.



Le chargement est composé de sacs de mortier et ciment sur palettes.

Informations des parties intéressées.

La DENV et le SIGN ont été prévenus le jour même.

**Le 28/03/2019**, nouveau passage au portique de détection positif.

Le seuil était de 6 302 cps, la mesure enregistrée était de 6 441 cps (voie 1).

La benne de 30 m<sup>3</sup> a été à nouveau isolée sur l'aire dédiée à cet effet.

**Le 29/03/2019**, nouveau passage au portique de détection positif.

Le seuil était de 8 653 cps, la mesure enregistrée était de 8 764 cps (voie 2).

La benne de 30 m<sup>3</sup> a été à nouveau isolée sur l'aire dédiée à cet effet.

**Le 02/04/2019**, nouveau passage au portique de détection positif.

Le seuil était de 15 704 cps, la mesure enregistrée était de 24 751 cps (somme des voies).

La benne de 30 m<sup>3</sup> a été à nouveau isolée sur l'aire dédiée à cet effet.

Les mesures au radiamètre portatif 0.25  $\mu\text{Sv/h}$  et au contaminamètre 1 cps sont faibles, aucun périmètre de sécurité ( $>1\mu\text{Sv/h}$ ) n'est nécessaire selon la procédure



**Le 05/04/2019**; nouveau contrôle. Les mesures au radiamètre portatif 0.44  $\mu\text{Sv/h}$  et au contaminamètre 2.1 cps sont faibles, aucun périmètre de sécurité ( $>1\mu\text{Sv/h}$ ) n'est nécessaire selon la procédure



### **Causes et circonstances de l'incident**

Le transporteur est un sous-traitant transportant les déchets (STAR PACIFIQUE) pour le compte de VALE. Le déchet est composé de mortier et ciment neuf conditionné en sacs sur palettes. La réception de ces déchets a fait l'objet de la procédure d'acceptation habituelle : Information préalable (FIP) et FDS transmises.

### **Solutions envisagées pour éviter le renouvellement de l'incident**

Informations des parties intéressées.

Le 05/04/2019, Vincent TUUFUI et Samuel ROCHETTE, entreprise VALE NC, sont venus sur le site pour constater les valeurs, effectuer des mesures de radioprotection et également réaliser des prélèvements. VALE doit se rapprocher de son fournisseur pour obtenir des informations complémentaires sur les déchets et le traitement approprié.

### **Impact sur l'environnement**

Les mesures effectuées étant faibles, aucun impact sur l'environnement n'est à déplorer.

### **Suivi**

VALE a contacté la DIMENC, autorité compétente le 05/04 afin d'obtenir l'autorisation de récupérer le déchet pour le prendre en charge.

Le 26/04 la DIMENC a donné son accord à VALE pour récupération de la benne sur le site de Gadji, la benne sera récupérée le lundi 3 mai à 6h30.

Incident clos.